

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU  
*Vendredi 30 Juin 2017*  
à 19H00**

**Séance du 30 Juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de Juin,

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 22 Juin 2017

**Date d'affichage :** 22 Juin 2017

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, DEPOND Jean-Marie, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

**Absents excusés :** Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie  
Mme RILLET Patricia donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude  
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme BENOIST Béatrice  
Mme FOINARD Corine donne pouvoir à Mr DYÉ Jean-Marie

Monsieur Sébastien Prioux a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 22 Juin 2017, passage à l'ordre du jour.

**VOTE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement du vote des élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal effectue à tour de rôle le vote dans l'urne suivi du dépouillement réalisé par Mr PRIOUX Sébastien et la rédaction du procès-verbal par la secrétaire de Mairie. Le bureau de vote est tenu par les deux plus jeunes élus Mme HOMET Céline et Mr CHARLUTEAU Grégory et les deux élus plus âgés Mr DYÉ Jean-Marie et Mr BOIS Pierre.

Les 3 titulaires et les 3 suppléants de la liste proposée sont :

Mme AUDIANNE Marie Claude, Mr PRIOUX Sébastien, Mme RILLET Patricia, Mr DYÉ Jean-Marie, Mme HOMET Céline et Mr CHARLUTEAU Grégory.

Le conseil Municipal décide 14 voix pour et 1 vote blanc.

Le Procès-verbal a été apporté sous pli scellé à l'Hôtel d'Effiat à Montrichard Val de Cher par Mr Le Maire.

### **LES RYTHMES SCOLAIRES.**

Mr le Maire donne la parole à Mme l'adjointe au Maire Mme AUDIANNE pour informer le conseil municipal du retour de la semaine à 4 jours.

Deux réunions commissions affaires scolaires ont été réalisées. Un sondage a été effectué pour le maintien de la semaine à 4 jours ½, retour de la semaine à 4 jours avec garderie le mercredi matin si un nombre suffisant d'enfants et retour de la semaine à 4 jours.

Il en résulte que 61% est favorable à la semaine à 4 jours.

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal les incidences en matière d'emploi et indique qu'un redéploiement du personnel sera nécessaire dans le cas d'un retour à une semaine de 4 jours.

Mr Le Maire soumet au conseil municipal le vote du retour à la semaine à 4 jours sans garderie le mercredi matin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité soit 15 voix pour, le retour de la semaine à 4 jours.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,  
J.M DYÉ.